

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil d'administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2019 à Douala (République du Cameroun) sous la présidence de Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification de la République de Guinée Equatoriale, son Président statutaire.

Après avoir approuvé les comptes annuels de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2018, tels que certifiés par les Commissaires aux comptes et extériorisant un résultat bénéficiaire, le Conseil d'administration a pris acte des Rapports du Comité d'audit et du Collège des Censeurs, relatifs notamment au suivi de la Convention du compte d'opérations et au contrôle de l'exécution du budget de la BEAC au titre de l'exercice 2018.

Abordant les modalités de calcul de la circulation fiduciaire des Etats de la CEMAC, le Conseil d'administration a autorisé le Gouvernement de la Banque à engager les travaux préalables à la mise en œuvre immédiate de la nouvelle méthodologie basée sur les agrégats économiques et consacrant la suppression des lettres-pays.

Dans l'optique de prémunir la sous-région contre les risques de pénurie des pièces de monnaie, le Conseil a autorisé le Gouvernement de Banque, d'une part, à entreprendre des démarches auprès des Etats de la CEMAC, en vue d'interdire l'usage des pièces de monnaie dans les salles de jeux et, d'autre part, à définir un plan pluriannuel de mise à disposition des pièces au profit des populations.

Examinant le dossier d'agrément d'une société financière en qualité d'émetteur autorisé hors Zone euro pour les réserves de change de la BEAC, le Conseil d'administration a marqué son accord pour ledit agrément.

Enfin, le Conseil d'administration a pris acte des diverses notes d'information./-

**Le Président du Conseil  
d'Administration,**

**Lucas ABAGA NCHAMA**

